



Lycée Gaudier-Brzeska

Contribution Facultative

à

la Caisse de Solidarité

Par décision du 30 novembre 2017, les membres du Conseil d'Administration du lycée Gaudier-Brzeska ont permis la création d'une caisse de solidarité afin d'apporter des aides financières ponctuelles à des élèves ou des étudiants pour des sorties, échanges, voyages culturels ou des aides au repas.

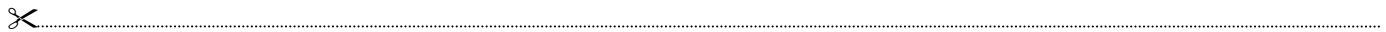
Les dossiers sont étudiés en commission du fonds social.

Cette caisse est alimentée par les dons des familles ou de tout autre contributeur (personnels de l'établissement, associations, entreprises...).

La participation volontaire des familles se fait selon deux modalités :

☛ en faisant don du solde éventuel de la carte de demi-pension (pour un solde inférieur à 15 €) lorsque l'élève quitte l'établissement ;

☛ en apportant, dès à présent, une contribution volontaire accompagnée du coupon ci-dessous.



Coupon à remettre le jour de votre inscription ou réinscription, ou, en cours d'année, au service d'intendance.

Lycée Gaudier-Brzeska

Contribution à la Caisse de Solidarité

Nom :

Prénom :

Classe :

Verse une contribution à la caisse de solidarité de € (minimum 5 €),
joindre un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Gaudier-Brzeska.

à St Jean de Braye, le

Signature des responsables légaux (ou de l'élève majeur)